

GEEN COMMENTAAR

Chronique Vincent Rocour

La Flandre ouvre à son tour le débat sur les cours de citoyenneté

Dans les enquêtes de mesure de la qualité de l'enseignement, les élèves francophones sont toujours beaucoup moins bien classés que leurs homologues flamands. A chaque nouveau bulletin Pisa, les responsables de l'enseignement francophone s'interrogent sur les raisons pour lesquelles les Flamands font si bien ce qu'eux n'arrivent pas à faire – ou si mal. Le Pacte d'excellence, actuellement en gestation en Fédération Wallonie-Bruxelles, reprend d'ailleurs quelques recettes venues du Nord – notamment dans la fixation des objectifs d'enseignement – avec l'espoir de doper la cote de l'école francophone.

Mais les transferts technologiques ne vont pas que dans un sens. Le système scolaire francophone peut aussi servir d'exemple à la Flandre. Le gouvernement flamand vient ainsi, dix ans après la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'adopter un dispositif visant à réguler les inscriptions dans l'enseignement secondaire. Comme sa consœur francophone, la Flandre

veut réduire l'arbitraire et surtout faire disparaître les files qui se forment encore devant les établissements les plus réputés. Un dispositif qui, paradoxalement, est retardé d'un an au moins à cause d'un recours des... francophones de Bruxelles – lesquels s'opposent aux nouveaux critères linguistiques de sélection contenus dans le décret flamand.

Un "cours de rien" en Flandre ?

Mais le dossier des inscriptions pourrait ne pas être

le seul dossier pour lequel la Flandre trouve sa source d'inspiration de l'autre côté de la frontière linguistique. En effet, cette semaine, les têtes pensantes du réseau Go! (pour *Gemeenschapsonderwijs*, littéralement l'enseignement de la Communauté) ont plaidé pour l'introduction d'un cours de citoyenneté active dans le programme des cours à la place d'une des deux heures de cours philosophiques. Voilà qui nous ramène à la saga autour des "cours de rien" qui a fait rage il y a quelques années en Fédération Wallonie-

Bruxelles et qui a débouché sur l'instauration de cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) dans l'enseignement officiel francophone. Désormais, les élèves du réseau n'ont plus qu'une seule heure de cours de religion ou de morale laïque et une autre de citoyenneté. Ils peuvent même demander à ne plus avoir de cours philosophiques du tout et uniquement deux heures de citoyenneté – une option retenue par une petite minorité seulement, mais une minorité grandissante. De toute évidence, ce modèle fait rêver les responsables du réseau public flamand.

La ministre flamande de l'Enseignement Hilde Crevels (CD&V) ne s'est cependant guère montrée enthousiaste – c'était prévisible. Elle n'en a pas moins reconnu qu'un débat devait avoir lieu sur la place de l'apprentissage de la citoyenneté à l'école. Au moins parce qu'aujourd'hui 0,2% des élèves flamands refusent de suivre le cours de religion ou de morale comme le droit les y autorise et s'occupent dès lors comme ils peuvent durant deux heures par semaine.